L’AI Act : La formation pour comprendre, agir et se mettre en conformité

IA - Intelligence artificielle

IA - Gourvernance

Référence : 1-IA-ACT
Durée : 0.5 jours
Présentiel ou en classe à distance

Tarif Inter : 750 € Prix HT jour / personne
Tarif Intra : 1800 € Prix HT jour / groupe

Mise à jour : 10/04/2026

Durée de validité : du 01/01/2026 au 31/12/2026

Objectifs

- Retracer les étapes clés de la construction de l’AI Act et situer son application dans le temps.
- Définir les termes clés du règlement (système d’IA, déployeur, fournisseur, niveaux de risque).
- Identifier les obligations qui s’appliquent à son entreprise en tant que déployeur.
- Évaluer le niveau de risque d’un outil IA utilisé dans son activité.
- Rédiger une charte d’utilisation des outils IA adaptée à sa structure.
- Constituer un registre des outils IA utilisés dans l’entreprise.

Résultats attendus

À l’issue de la formation, chaque participant repart avec deux livrables directement exploitables dans son entreprise : une charte d’utilisation des outils IA et une première version de son registre des outils IA.

Prérequis

Aucun prérequis obligatoire

Niveau recommandé

Aucun prérequis technique. Cette formation ne nécessite aucune connaissance préalable en informatique ou en intelligence artificielle. Une simple familiarité avec les outils numériques courants (email, traitement de texte) est suffisante.

Public concerné

- Dirigeants, gérants et responsables de TPE/PME
- Responsables RH, administratifs ou commerciaux utilisant des outils IA
- Tout collaborateur amené à utiliser des outils d’intelligence artificielle dans son activité professionnelle
- Structures sans service juridique ou DSI dédié

Contenu pédagogique

Partie 1 — Théorie | 1h30

Bloc	Contenu
Bloc 1	**L’évolution du texte de l’AI Act** Comprendre pourquoi ce règlement existe et ce qu’il implique dans le temps
Bloc 2	**Le lexique essentiel de l’AI Act** Maîtriser le vocabulaire réglementaire pour comprendre ses obligations
Bloc 3	**Vos principales obligations** Identifier les obligations concrètes qui s’appliquent dès maintenant à votre structure

Bloc 4	**Études de cas : les risques du quotidien** Identifier les risques réels liés à l'usage non encadré de l'IA en TPE/PME

Partie 2 — Pratique | 1h30

□□ TP 1 — Évaluation du niveau de risque de vos outils IA

Objectif pédagogique	Évaluer le niveau de risque AI Act d'un outil IA utilisé dans son entreprise
Outil support	Questionnaire d'évaluation en ligne – 10 questions (gutenbr.fr)
Modalité	Individuel – chaque participant choisit un outil IA qu'il utilise réellement
Livrables attendus	Rapport de niveau de risque + identification des obligations associées
Mise en commun	Tour de table : chaque participant partage son résultat – débriefing formateur (10 min)

□□ TP 2 — Rédaction d'une charte d'utilisation des outils IA

Objectif pédagogique	Rédiger une charte d'utilisation des outils IA conforme à l'AI Act et adaptée à sa structure
Outil support	Modèle de charte Word / Google Docs – fourni par le formateur
Modalité	Individuel ou en binôme (selon taille du groupe) – utilisation de ChatGPT comme outil d'aide à la rédaction
Contenu attendu	Périmètre d'application, outils autorisés et interdits, données à ne jamais saisir, supervision humaine requise, référent IA désigné
Livrables attendus	Première version de la charte d'utilisation IA de l'entreprise – document à finaliser après la formation

□□ TP 3 — Constitution du registre des outils IA

Objectif pédagogique	Constituer un inventaire structuré des systèmes d'IA utilisés dans son entreprise
Outil support	Modèle de registre Excel / Google Sheets – fourni par le formateur (Template Registre IA)
Colonnes du registre	Nom de l'outil | Usage | Département | Niveau de risque AI Act | Fournisseur | Données traitées | Mesures de contrôle | Date de revue
Livrables attendus	Registre IA initialisé avec au moins 3 outils référencés – à compléter en entreprise

Référence réglementaire	Règlement (UE) 2024/1689 – AI Act

Moyens pédagogiques

- Réflexion de groupe et apports théoriques du formateur.
- Travail d'échange avec les apprenants sous forme de réunion – discussion.
- Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle.
- Validation des acquis par des questionnaires, des tests d'évaluation, des mises en situation et des jeux pédagogiques.
- Alternance entre apports théoriques et exercices pratiques (en moyenne sur 30 à 50% du temps)

Modalités pédagogiques : Présentiel, Distanciel et AFEST

Moyens techniques

En formation présentielle

Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation et équipée avec :

- Ordinateurs
- Vidéo projecteur ou Écran TV interactif
- Tableau blanc ou Paper-Board

En formation distancielle

A l'aide d'un logiciel comme ® Microsoft Teams ou Zoom, un micro et une caméra pour l'apprenant.

- Suivez une formation en temps réel et entièrement à distance. Lors de la session en ligne, les apprenants interagissent et communiquent entre eux et avec le formateur.
- Les formations en distanciel sont organisées en Inter-Entreprise comme en Intra-Entreprise.
- L'accès à l'environnement d'apprentissage (support de cours, ressources formateur, fichiers d'exercices ...) ainsi qu'aux preuves de suivi et d'assiduité (émargement, évaluation) est assuré.
- Les participants recevront une convocation avec le lien de connexion à la session de formation.
- Pour toute question avant et pendant le parcours, une assistance technique et pédagogique est à disposition par téléphone au 02 35 12 25 55 ou par email à commercial@xxlformation.com

Modalités d'évaluation

- Positionnement préalable oral et écrit.
- Feuille de présence signée en demi-journée.
- Evaluation des acquis tout au long de la formation.
- Questionnaire de satisfaction
- Attestation de stage à chaque apprenant
- Evaluation formative tout au long de la formation.
- Evaluation sommative faite par le formateur.

Profil du formateur

- Nos formateurs sont des experts dans leurs domaines d'intervention
- Leur expérience de terrain et leurs qualités pédagogiques constituent un gage de qualité

Adaptation pédagogique et matérielle

Si vous avez besoin d'adaptation matérielle ou pédagogique, merci de prendre contact avec notre référent Handicap par téléphone au 02 35 12 25 55 ou par email à handicap@xxlformation.com

Modalités et délais d'accès à la formation

Les formations sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation. Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 11 jours ouvrés.

Les conditions d'accès à la formation dans le cadre du CPF sont celles implicitement présentées dans les CGU disponibles sur le site Mon Compte Formation en vigueur à date d'inscription.

Voir CG_MCF_V15_VF.pdf Article 5.1.

Nos sessions INTER 2026

Sessions de formation à venir :

- Aucune session à venir pour cette formation.

Nos sessions INTRA 2026

Pour organiser cette formation en intra-entreprise, veuillez nous contacter par mail à commercial@xxlformation.com ou par téléphone au 02 35 12 25 55